

* sauf déclaration aux frais réels où la cotisation est comptabilisée dans les frais professionnels.

Entre parenthèses le montant d'un des 10 prélèvements si vous payez par prélèvement automatique.

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2018 en fonction de la date de réception du bulletin.

Catégorie \ Echelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9 ou B1	10 ou B2	11 ou B3
Certifiés, Cpe, Psy-EN Classe normale Coût réel après crédit d'impôt	119 € (11,9€) 41 €	119 € (11,9€) 41 €	147 € (14,7€) 50 €	175 € (17,5€) 60 €	180 € (18,0€) 62 €	184 € (18,4€) 63 €	194 € (19,4€) 66 €	207 € (20,7€) 71 €	220 € (22,0€) 75 €	236 € (23,6€) 81 €	252 € (25,2€) 86 €
Biadmissibles Coût réel après crédit d'impôt	124 € (12,4€) 43 €	124 € (12,4€) 43 €	152 € (15,2€) 52 €	179 € (17,9€) 61 €	189 € (18,9€) 65 €	196 € (19,6€) 67 €	206 € (20,6€) 71 €	220 € (22,0€) 75 €	237 € (23,7€) 81 €	252 € (25,2€) 86 €	262 € (26,2€) 90 €
Certifiés Cpe, PsyEN hors classe, DCIO Coût réel après crédit d'impôt	217 € (21,7€) 74 €	232 € (23,2€) 79 €	247 € (24,7€) 84 €	266 € (26,6€) 91 €	283 € (28,3€) 97 €	298 € (29,8€) 102 €	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
Agrégés Classe Normale Coût réel après crédit d'impôt	140 € (14,0€) 48 €	140 € (14,0€) 48 €	172 € (17,2€) 59 €	204 € (20,4€) 70 €	217 € (21,7€) 74 €	230 € (23,0€) 79 €	245 € (24,5€) 84 €	263 € (26,3€) 90 €	281 € (28,1€) 96 €	298 € (29,8€) 102 €	310 € (31,0€) 106 €
Agrégés hors classe Coût réel après crédit d'impôt	281 € (28,1€) 96 €	298 € (29,8€) 102 €	310 € (31,0€) 106 €	non applicable	non applicable	332 € (33,2€) 113 €	344 € (34,4€) 117 €	362 € (36,2€) 124 €	non applicable	non applicable	non applicable
Certifiés, Cpe, Psy-EN Classe Exceptionnelle Coût réel après crédit d'impôt	263 € (26,3€) 90 €	277 € (27,7€) 95 €	292 € (29,2€) 100 €	312 € (31,2€) 107 €	non applicable	334 € (33,4€) 114 €	346 € (34,6€) 118 €	363 € (36,3€) 124 €	non applicable	non applicable	non applicable
Agrégés Classe Exceptionnelle Coût réel après crédit d'impôt	312 € (31,2€) 107 €	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	334 € (33,4€) 114 €	346 € (34,6€) 118 €	363 € (36,3€) 124 €	363 € (36,3€) 124 €	378 € (37,8€) 129 €	398 € (39,8€) 136 €

Traitement brut mensuel en €	Inf. à 1100 €	1101 € à 1400 €	1401 € à 1700 €	1701 € à 2000 €	2001 € à 2300 €	2301 € à 2600 €	2601 € et plus
Contractuels - MA Coût réel après crédit d'impôt	40 € (4,0€) 14 €	70 € (7,0€) 24 €	100 € (10,0€) 34 €	130 € (13,0€) 45 €	150 € (15,0€) 51 €	170 € (17,0€) 58 €	190 € (19,0€) 65 €

Pension BRUTE mensuelle	Inf. à 1681 €	de 1681 à 1880 €	de 1881 à 2060 €	de 2061 à 2250 €	de 2251 à 2440 €	de 2441 à 2630 €	de 2631 à 2810 €	de 2811 à 3000 €	de 3001 à 3190 €	de 3191 à 3370 €	de 3371 à 3560 €	3561 € et plus
Retraités Pensionnés Coût réel après crédit d'impôt	67 € (6,7€) 23€	86 € (8,6€) 30€	94 € (9,4€) 32€	103 € (10,3€) 36€	113 € (11,3€) 39€	122 € (12,2€) 42€	131 € (13,1€) 45€	140 € (14,0€) 48€	149 € (14,9€) 51€	158 € (15,8€) 54€	167 € (16,7€) 57€	176 € (17,6€) 60€

Contrairement aux années passées, le tableau pour les retraités/pensionnés mentionne les pensions brutes et non nettes (voir sur votre avis de pension).

Maj : 05/09/2017

Autres situations

- Stagiaires Agrégés, Certifiés, CPE, Psy-EN, antérieurement non fonctionnaires : cotisation du 1er échelon du corps.
- En attente de reclassement, stagiaires antérieurement fonctionnaires, AE, PEGC, Chaires supérieures : cotisation à calculer en fonction de l'indice figurant sur le bulletin de paie (voir ci-dessous).

- Mi-temps ou temps partiel : cotisation proportionnelle à la quotité de temps partiel.
- Elèves Psy-EN 1ère année : 77 €.
- Personnels de vie scolaire (AED, AVS, AESH...) : 39 €.
- Situations exceptionnelles : contacter le trésorier académique.
- Cotisation minimale : 39 €.

Cotisation non calculée dans ce barème :

- Montant : 10 € + 0,363 x indice brut de votre bulletin de paie (à l'euro supérieur).
- Calcul d'un prélèvement = Montant calculé / nombre de prélèvements (arrondi au 1/10ème d'euro supérieur).

MANDAT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.



Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Veillez compléter en lettres capitales en respectant le précaillage

NOM														
PRENOM														
ADRESSE 1														
ADRESSE 2														
CODE POSTAL - VILLE														
PAYS														
IBAN														
BIC														

Pour le compte de :

SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

à :
Le :
SIGNATURE :

Paiement : récurrent ou unique

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion

Ne rien inscrire sous ce trait

Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547